

Paris, le 4 avril 2019

La Société, à la suite d'échanges nombreux et nourris avec ses actionnaires et les agences de conseil en vote dans le cadre de la préparation de son assemblée générale convoquée le 30 avril 2019, a souhaité modifier à la marge les valeurs plancher des critères de performance des plans d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions, qui sont soumis au vote des actionnaires lors de cette assemblée. En conséquence, le présent addendum au rapport du conseil d'administration sur les résolutions est diffusé.

* *
*

**ADDENDUM DU 4 AVRIL 2019 AU
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RESOLUTIONS SOUMISES A
L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 AVRIL 2019**

Les paragraphes suivants du rapport du conseil d'administration sur les résolutions sont modifiés comme suit :

- PAGES 30-31 DE LA BROCHURE DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

.../...

Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution d'actions de performance aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées (21^e résolution)

.../...

Le paragraphe suivant de l'exposé relatif à la 21^e résolution est modifié comme suit, le reste demeurant inchangé :

.../...

5. Conditions de performance

.../...

Indicateurs	Poids de l'indicateur	Courbes d'élasticité		% d'acquisition
Performance Groupe : condition n°1 <i>Taux de croissance organique du chiffre d'affaires</i>	30%	Taux moyen de croissance organique du chiffre d'affaires sur 3 ans (2019-2021)	Valeur plancher : +1.75% Cible : +2.5% Valeur plafond : +3.0%	50 30 % 100% 150%
Performance Groupe : condition n°2 <i>Taux de marge opérationnelle</i>	25%	Taux moyen de marge opérationnelle sur 3 ans (2019-2021)	Valeur plancher : 10. 35 % Cible : 10.8% Valeur plafond : 11.1%	80 50 % 100% 130%
Performance Groupe : condition n°3 <i>FCF cumulé</i>	25%	Montant cumulé du FCF à la fin du plan à 3 ans (en 2021)	Valeur plancher : 1.82 Mds Cible : 2.25Mds Valeur plafond : 2.4Mds	80 50 % 100% 130%
Condition externe de Responsabilité Sociale et environnementale d'Entreprise <i>Indice DJSI (Monde ou Europe)</i>	20%	Moyenne des résultats annuels DJSI (Monde ou Europe) d'Atos vs. les autres entreprises, sur la période de 3 ans	Valeur plancher : 70ème percentile Cible : 80ème percentile Valeur plafond : 90ème percentile	50% 100% 150%

Le nombre final de titres acquis ne pourra en aucun cas être supérieur au nombre initialement attribué.

- PAGES 31-32 DE LA BROCHURE DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription d'actions ou d'achat d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées (22^e résolution)

.../...

Le paragraphe suivant de l'exposé relatif à la 22^e résolution est modifié comme suit, le reste demeurant inchangé :

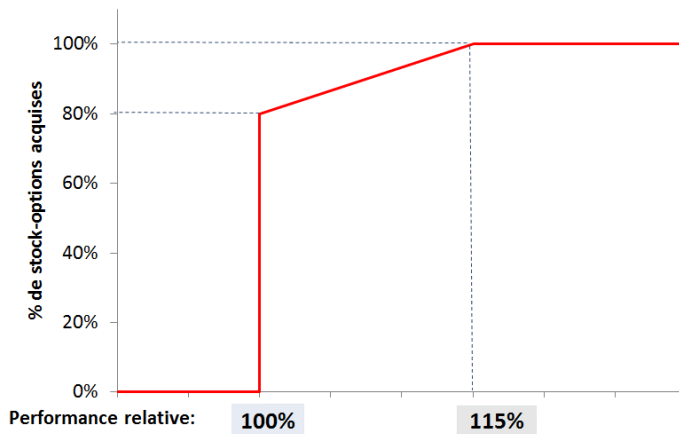
.../...

5. Conditions de performance

.../...

- Aucune stock-option ne sera acquise si la performance relative de l'action Atos SE est inférieure à ~~80~~**100%** de la performance moyenne du panel sur une période de trois ans
- ~~50% des stock-options seront acquises si la performance relative de l'action Atos SE est égale à 80%~~
- 80% des stock-options seront acquises si la performance relative de l'action Atos SE est égale à 100%
- 100% des stock-options seront acquises si la performance relative de l'action Atos SE est égale à 115%

Pour une performance relative entre ces points : le pourcentage de stock-options acquis sera déterminé par interpolation linéaire.



.../...